

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 1 février 2021

Document d'information

**COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE
(GEC)**

**Réponses au [questionnaire de la Secrétaire Générale](#)
envoyé au président de la Commission pour l'égalité de genre
(septembre 2020)**

1) Qu'elles devraient être les priorités essentielles de l'Organisation pour mieux relever les défis auxquels les sociétés européennes sont confrontées ?

Les défis actuels comprennent : l'inégalité croissante, les reculs concernant l'égalité entre les femmes et les hommes et, plus généralement, les droits des femmes (qui sapent les réalisations passées) ; le populisme et les gouvernements populistes ; la culture de violence et d'intolérance toujours présente et l'augmentation de la violence, y compris en ligne; dans le contexte de multiplication des effets négatifs que la pandémie COVID-19 aura sur nos sociétés, dont on ne connaît pas encore tous les effets.

Afin de relever au mieux ces défis, les priorités du Conseil de l'Europe pour les années à venir devraient inclure

- une présence plus forte et plus visible sur la scène publique ;
- soulever des questions clés et faciliter les discussions pour trouver les meilleures solutions ;
- ouvrir la voie à un discours public non violent et inclusif ;
- adopter des normes appropriées et suivre leur mise en œuvre ;
- forger des alliances avec tous les mécanismes en matière d'égalité de genre afin de relever les défis par des actions communes et des approches novatrices.

2) Quel est le rôle et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe pour relever ces défis ?

Le Conseil de l'Europe devrait veiller à ce que les actions visant à relever ces défis soient intégrées dans l'ensemble de ses activités.

Le rôle et la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe consistent à rassembler l'expérience, les connaissances et la diversité de ses membres, en apportant une qualité et une innovation de haut niveau aux questions qui doivent être traitées. Le Conseil de l'Europe est un leader et une influence dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, grâce à ses normes développées au fil des ans et que les États membres s'efforcent d'atteindre et d'utiliser au niveau national. Le Conseil de l'Europe est donc, dans ces domaines, un partenaire de référence, un organisme de haute qualité pour la coopération internationale et un agent de changement.

En tant qu'organisation intergouvernementale, le Conseil de l'Europe peut assurer le suivi des questions qu'il traite, tant au niveau national qu'europpéen.

Compte tenu des priorités stratégiques que vous avez définies :

3) Quel rôle les comités intergouvernementaux pourraient-ils jouer ? Quels changements éventuels pourraient être envisagés pour qu'ils puissent remplir ce rôle ?

4) Le cercle vertueux des activités normatives, de suivi et de coopération est-il toujours pertinent ? Dans l'affirmative, est-il possible d'améliorer le lien et la coordination avec les secteurs du monitoring et de la coopération et comment ?

Les comités intergouvernementaux ont une expertise, une conscience politique et une volonté d'amélioration et d'action. Toutefois, ils doivent s'assurer qu'ils comptent parmi eux des expert-e-s en matière d'égalité de genre afin qu'une approche de l'égalité entre les femmes et les hommes soit intégrée dans tous les travaux de l'Organisation. Le rôle des rapporteur-e-s pour l'égalité de genre et du secrétariat est donc essentiel. Les secrétariats doivent procéder à de larges consultations au sein du Conseil de l'Europe dans le cadre de leurs travaux (comme beaucoup le font) afin que tous les travaux soient cohérents, transversalement pertinents et évitent les duplications inutiles.

Le cercle vertueux est tout à fait pertinent dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec des instruments et des activités importants qui opèrent déjà sur les trois éléments du cercle (normes, organes de contrôle et activités de coopération), et plus encore en raison des défis croissants auxquels l'Organisation et nos sociétés sont confrontées dans ce domaine particulier. La Commission pour l'égalité de genre (GEC) échange régulièrement des points de vue avec les organes de suivi concernés (GREVIO, Charte sociale, ECRI, etc.) et s'en inspire pour d'éventuelles actions futures. Grâce à l'échange d'informations sur les activités de coopération en cours et l'expérience des pairs, les États membres sont encouragés à développer des activités de coopération ciblées pour la mise en œuvre des normes pertinentes et des résultats du suivi. Il s'agit de points « permanents » à l'ordre du jour de la GEC, parfois avec la participation d'expert-e-s des capitales et de gestionnaires de projets basés sur le terrain. Mais il peut être important de trouver des mécanismes appropriés pour éviter le développement d'attentes excessives de la part des États membres sur la disponibilité des ressources pour les projets de coopération - qui sont limitées et dépendent largement des donateurs extérieurs.

La nouvelle réalité liée au COVID-19 nous a poussés vers plus de travail en ligne et cette situation va perdurer un certain temps. Les réunions virtuelles ont remplacé de manière à peu près satisfaisante les réunions en présentiel, mais elles ne sont pas aussi efficaces, car elles sont moins propices au dialogue et au travail en réseau. Dans le même temps, il semble que le coût réduit des réunions en ligne puisse faciliter l'organisation plus fréquente de ces réunions, formelles et/ou informelles, ce qui permettrait de faire avancer l'ordre du jour du Conseil de l'Europe et de répondre plus rapidement aux défis qui nous attendent.

5) Comment votre comité intergouvernemental développe-t-il des synergies et une coordination avec d'autres organes et entités du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'extérieur ?

La GEC bénéficie d'une participation régulière et importante à ses réunions et activités de la part d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'États non-membres. Des échanges de vues et d'informations sont régulièrement organisés avec ces partenaires. De leur côté, le secrétariat et les expert-e-s de la GEC participent régulièrement aux réunions d'autres organes et entités (internes et externes) qui travaillent sur des questions relevant de son mandat. Des initiatives conjointes ont déjà été menées avec d'autres organismes intergouvernementaux, par exemple dans les domaines du sport et des médias, notamment en vue du suivi des normes pertinentes. Une interaction particulièrement étroite est évidemment assurée avec le secrétariat de la Convention d'Istanbul et avec les organes chargés de son suivi (GREVIO et Comité des parties).

6) La structure du secrétariat favorise-t-elle les synergies avec d'autres activités menées dans le même domaine par d'autres secteurs de l'Organisation ? Est-il possible de l'améliorer et comment ?

Le secrétariat de la GEC est très actif dans la liaison avec les autres secteurs de l'Organisation. L'équipe chargée de l'intégration de la dimension de genre, qui fait partie du programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tient des réunions deux fois par an - organisées par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes - pour discuter des efforts d'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble de l'Organisation et pour informer les collègues du travail et des activités de la GEC et des activités de coopération connexes pour mettre en œuvre la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023. Une sensibilisation accrue à la pertinence de ce travail pour - essentiellement - tous les domaines de travail de l'Organisation pourrait être facilitée par une formation thématique plus systématique sur l'intégration de la dimension de genre. Des possibilités accrues de mobilité (y compris peut-être une certaine forme de « rotation » obligatoire du personnel) pourraient également faciliter les synergies. Enfin, il pourrait être utile que, lors de la définition des priorités et des mandats de tous les comités, une certaine forme de coordination soit déjà assurée au sein du secrétariat pour vérifier la cohérence, la pertinence et l'absence de chevauchement entre les mandats des différents organes.

7) Comment les développements numériques pourraient-ils faciliter vos travaux ?

La GEC a eu de plus en plus recours aux développements informatiques en raison de la crise liée au COVID-19, mais ces technologies pourraient également être utilisées plus largement, ou peut-être aussi comme une option de facilitation offerte aux membres qui ne peuvent pas participer en personne. Toutefois, il est important de souligner, dans le même temps, que le rôle et l'objectif des réunions de la commission est également de faciliter la mise en réseau, l'échange d'idées et le partage des pratiques, qui, dans une large mesure, n'ont lieu qu'en présence, et souvent en marge des réunions, et qui sont inestimables et irremplaçables par des moyens électroniques. Il en va de même pour la recherche de compromis et de consensus, que la présence physique facilite grandement. D'autres améliorations techniques peuvent être nécessaires pour des aspects spécifiques du travail en commission, comme pour le partage et la rédaction de documents dans les grandes commissions, et la possibilité de « voir » plus de participant-e-s en même temps

Enseignements tirés de la crise sanitaire

8) Quelles répercussions la crise actuelle a-t-elle eu sur les politiques et les priorités des gouvernements en Europe dans votre domaine de compétence ? De nouveaux besoins normatifs sont-ils apparus en conséquence?

Certaines actions politiques ont été reportées et des priorités ont changé en raison de la nécessité de se concentrer sur la réponse immédiate à la crise sanitaire. La réponse des États membres à la crise actuelle a varié en ce qui concerne l'attention accordée aux politiques et mesures en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette situation pourrait bien avoir des conséquences négatives dans un avenir proche, car nous sommes déjà confrontés à certaines conséquences directes en ce qui concerne l'augmentation de la violence fondée sur le genre envers les femmes et les filles, et avec l'impact potentiellement différent des aspects économiques de la crise sur l'emploi et l'autonomie des femmes et des filles. Certaines des questions sur lesquelles la GEC prévoyait de lancer de nouveaux travaux et de préparer de nouvelles normes avant la pandémie de COVID-19 restent aussi pertinentes que jamais, sinon plus, dans le contexte actuel. C'est le cas de la préparation d'un projet de recommandation du CM sur les femmes migrantes que la GEC a confié à un comité de rédaction pour le biennium 2020-2021. Le droit des femmes et des filles à une vie sans violence, y compris la violence en ligne, reste également une priorité importante. Ces questions et d'autres, telles que les inégalités économiques, le rôle des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'impact des nouvelles technologies et de l'Internet, etc., restent en tête de l'ordre du jour de la GEC, en vue de l'élaboration éventuelle de nouvelles normes ou d'autres instruments (guide de bonnes pratiques, déclarations, etc.), sous réserve d'une réflexion plus approfondie et d'une évaluation des besoins.

9) Quelle a été l'incidence de la crise actuelle sur le fonctionnement de votre comité intergouvernemental ?

La GEC a fourni aux gouvernements des idées et des solutions pour lutter contre les inégalités nées de la crise sanitaire. Les membres de la GEC et le secrétariat ont ouvert la voie en fournissant des informations et des idées, en partageant les résultats de recherches, etc. Une page web dédiée a été préparée pour présenter les différentes mesures prises par les États membres, en relation avec la pandémie de COVID-19, et visant à réduire l'impact de la crise sanitaire sur les inégalités existantes entre les femmes et les hommes. La GEC et son Bureau ont adapté leurs méthodes de travail, comme les autres comités du Conseil de l'Europe, à la tenue de réunions en ligne. Dans le même temps, cela a été une expérience d'apprentissage pour de nombreux membres de la GEC en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies, tant dans leurs postes nationaux que dans le contexte du Conseil de l'Europe, qui peuvent contribuer positivement à leur travail - tout en étant conscients des limites d'une communication uniquement en ligne.

10) Quel type de risques ou de nouvelles possibilités avez-vous rencontré/vu apparaître pendant la crise actuelle ? Comment orienter la poursuite des travaux de votre organe compte tenu de ces risques et de ces possibilités ?

Le risque d'inégalités accrues à l'égard des groupes les plus vulnérables est réel, tout comme le risque d'un écart plus important entre les femmes et les hommes, notamment dans le domaine de l'emploi. L'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles est également une réalité dans de nombreux contextes, associée à des réductions des financements pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans certains contextes nationaux, en raison de la redistribution des fonds budgétaires opérée dans certains États membres pour renforcer l'économie dans un contexte de crise grave.

Des opportunités se sont également présentées pour influencer positivement la société en ce qui concerne les rôles traditionnels attribués aux femmes et aux hommes, en rendant plus visible le rôle que les femmes et les filles ont joué et continuent de jouer pendant la crise et dans la période de reprise actuelle - en tant qu'agentes du changement. Cela peut être utilisé pour faciliter un changement transformateur dont la société a grandement besoin si nous voulons enfin parvenir à une égalité *de fait* entre les femmes et les hommes en Europe et au-delà.

Une contribution active de la GEC à cette fin est le soutien continu à la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, qui est au cœur d'une grande partie de la discrimination et de la violence fondées sur le sexe dans nos sociétés. Le mandat actuel de la GEC pour 2020-2021 comprend des plans pour le suivi des progrès de la mise en œuvre de cette recommandation du Comité des ministres.
